



Règlement du jeu « Des Chenins sous le sapin 2021 »

Article 1 – ORGANISATEUR ET ORGANISATION DU JEU

La société FEDERATION VITICOLE DE L'ANJOU ET DE SAUMUR, enregistrée sous le numéro SIRET : 414 997 429 00017, dont le siège social est situé au 73 rue Plantagenet à ANGERS (49000), organise du 20 novembre au 20 décembre 2021 inclus, un jeu-concours avec obligation d'achat, intitulé « Des Chenins sous le sapin ».

Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu-concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées.

La participation au jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Ce Jeu est organisé aux dates indiquées dans l'article 1 du présent règlement pour tout achat de 3 bouteilles minimum de cuvées issues d'AOC ou IGP de chenin du Val de Loire (les bouteilles peuvent être panachées – pas forcément la même cuvée) effectué chez un caviste ou dans un domaine viticole partenaire de l'opération (liste consultable sur le site www.fandechenin.com).

La participation au Jeu s'effectue en grattant un coupon à gratter remis lors du passage en caisse, dans la limite des stocks disponibles. Chaque coupon gratté indique immédiatement, si le joueur a gagné l'une des dotations ci-après mentionnées dans l'article 6 du présent règlement.

Article 4 – REPARTITION DES TICKETS A GRATTER

6 000 tickets à gratter sont édités pour le jeu-concours et répartis comme suit :

- 4860 exemplaires : « Perdu »
- 290 exemplaires : « Bravo ! Vous avez gagné 1 bouteille de Chenin »
- 720 exemplaires : « Bravo ! Vous avez gagné 1 goodies #FANDECHENIN »
- 130 exemplaires : « Bravo ! Vous avez gagné le gros lot »

La répartition des lots se fera par tirage au sort, par l'organisateur, parmi tous les établissements inscrits à cette opération.

Chaque établissement participant se verra remettre par la Fédération Viticole de l'Anjou Saumur :

- 50 tickets à gratter
- Une quantité de lots à faire gagner
 - 720 goodies
 - 130 gros lots
- Les domaines viticoles s'engagent à fournir 3 bouteilles de chenin en lot.

Les lots seront remis directement par l'établissement lorsqu'un ticket gagnant sera gratté par un client.

Article 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un ticket est considéré comme gagnant dès lors qu'il porte une des mentions ci-dessous :

- « Bravo ! Vous avez gagné 1 bouteille de Chenin »
- « Bravo ! Vous avez gagné 1 goodies #FANDECHENIN »
- « Bravo ! Vous avez gagné le gros lot »

Article 6 – DOTATIONS

Les dotations sont les suivantes :

- 20 vols en montgolfière pour 1 personne (200€ chaque)
- 5 week-ends oenotouristiques (180€ chaque)
- 2 diners pour 2 personnes au restaurant L'hédoniste à Tours (130€ chaque)
- 1 diner pour 2 personnes au restaurant Le Seven à Saumur (100€)
- 1 diner pour 2 personnes au restaurant Autour d'un Cep à Angers (100€)
- 1 diner pour 2 personnes au restaurant Provence Caffé à Angers (100€)
- 1 Planche apéro et 1 bouteille de vin chez Mamie Fada (30€)
- 1 diner pour 2 personnes au restaurant La Table des Fouées à Saumur (100€ chaque)
- 3 parties d'échappée Game dans des domaines viticoles (56€ chaque)

- 2 visites pour 2 personnes de l'Abbaye de Fontevraud (22€ chacun)
- 20 coffrets gourmands (20€ chaque)
- 1 visite de vignoble en trottinettes électriques au domaine de Gagnebert (120€)
- 1 visite de vignoble en solex au domaine de Pied Flond (98€)
- 1 cours de pâtisserie chez artisan passionné (60€)
- 1 cours de cuisine Accords mets et vins chez Atelier gourmand (50€ chaque)
- 12 box « Curiosités de l'Anjou (39€ chaque)
- 20 boîtes de 6 verres Anjou Saumur (20€ chaque)
- 10 kits Vacuvin avec 2 bouchons (18€ chaque)
- 10 affiches « Les cépages et leurs arômes dominants » (10€ chaque)
- 4 croisières sur la Loire à Saumur avec dégustation pour 2 personnes (32€ chaque)
- 150 Carnets de notes Fan De Chenin
- 130 couteaux de sommelier Fan De Chenin
- 70 tot bag Fan De Chenin
- 200 stylos Fan De Chenin
- 130 magnets Fan De Chenin

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation des lots par les gagnants.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier le lot (valeur équivalente) en cas de fermeture de la structure concernée.

Un délai de validité est indiqué sur certains lots. Au-delà de cette année, si le bon n'est pas utilisé, il sera perdu.